

PIECES A FOURNIR PAR LES FUTURS EPOUX DE NATIONALITE FRANCAISE

DOCUMENTS A FOURNIR	FORMALITES	A fournir par	
		Epoux Epouse	Epoux Epouse
Pièce d'identité	<ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers de mariage <u>complets</u> sont à déposer auprès de nos services, sur RDV*, <u>en présence des 2 futurs époux (obligatoire).</u> • <u>Attention : Tout dossier incomplet sera refusé et le RDV reporté.</u> <p>➤ Original + copie (carte d'identité, passeport avec photo reconnaissable)</p>		
Attestation de domicile	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur l'honneur, manuscrite précisant l'adresse et la date depuis laquelle vous êtes à celle-ci 		
Justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois à la date d'édition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Quittance de loyer émanant d'un organisme officiel OU dernier avis d'imposition OU non imposition, OU facture EDF, GDF, ou facture téléphone fixe (factures portables non autorisées) OU appel à cotisation assurance logement OU titre de propriété au nom de chaque futur époux ou aux 2 noms. Si l'un d'entre eux est hébergé chez ses parents : attestation d'hébergement manuscrite + justificatif de domicile ci-dessus et carte d'identité des parents + justificatif de domicile au nom de l'enfant qui se marie (attestation carte vitale, bulletin de salaire, relevé bancaire, facture consommation portable (fournir au moins 2 de ces documents)) - l'officier d'état civil peut demander des justificatifs complémentaires</u> 		
Justificatifs de résidence	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si vous n'êtes pas domicilié sur Montauban, mais que les père et/ou mère de l'un d'entre vous y sont domiciliés : fournir un justificatif ci-dessus cité au nom des parents avec la copie de leur pièce d'identité pour justifier de la résidence. 		
Original de de la copie intégrale ou de l'extrait d'acte acte de naissance avec filiation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Datant de moins de 3 mois au dépôt du dossier (délivrée par la Mairie du lieu de naissance, par le Consulat ou le service central de l'Etat Civil de Nantes). Toutefois, si une modification intervient sur l'un des actes de naissance des futurs époux entre le dépôt du dossier et la célébration, il en va de la responsabilité des intéressés d'avertir l'officier d'Etat Civil en fournissant un nouvel acte. 		
Vous êtes veuf ou veuve	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acte de décès du précédent conjoint 		
<p><u>Dans tous les cas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Liste des témoins renseignée avec la photocopie de la pièce d'identité pour chacun d'eux au dépôt du dossier, ✓ Autorisation de parution dans la presse dûment complétée, ✓ Attestation délivrée par le notaire s'il y a contrat de mariage chez celui-ci, ✓ S'il y a des enfants issus du couple avant mariage : copie intégrale de leur acte de naissance + livret de famille ✓ Document/questionnaire dûment complété, ✓ Charte de bon déroulement de cérémonie après en avoir pris connaissance et dûment signée par les 2 futurs époux. 			

*Les RDV doivent être pris par l'intermédiaire de notre site internet : www.montauban.com, rubrique Espace citoyens, « nouvelles démarches », icône « mariages ».
Mairie de Montauban - Etat Civil - BP 764 - 82013 Montauban Cédex - Tél 05 63 22 19 64

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de DOMICILE

Je soussigné (e) :

Atteste sur l'honneur, habiter à l'adresse suivante :

.....
.....

Depuis le :

Si résidence :

Adresse de résidence :

.....

Depuis le :

Fait à :

Le :

Signature,

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de DOMICILE

Je soussigné (e) :

Atteste sur l'honneur, habiter à l'adresse suivante :

.....
.....

Depuis le :

Si résidence :

Adresse de résidence :

.....

Depuis le :

Fait à :

Le :

Signature,

LISTE DES TEMOINS

A remettre au **DEPOT DU DOSSIER** de mariage avec les photocopies des cartes d'identité ou passeports des témoins. (pour le couple : 2 témoins minimum, voire 3, maximum 4). Les personnes doivent être reconnaissables sur les photos des pièces d'identité.

NOMS DES EPOUX : _____

MARIAGE PREVU LE : (date à définir avec l'officier d'état civil, selon disponibilités) :

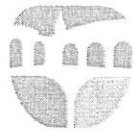
Attention : Si vous souhaitez qu'un(e) élu(e) en particulier célèbre votre mariage, merci d'indiquer son nom et de faire obligatoirement un courrier de demande que vous devez nous transmettre (il sera transmis à l'élu(e) qui, selon sa disponibilité, donnera une réponse que nous vous transmettrons)

(Dans le cas où vous ne choisissez pas d'élu(e) en particulier, l'élu(e) de permanence célébrera votre mariage)

Nom de l'élu(e) choisi(e) (élu(e) sur la commune de Montauban) : _____

Elu(e) de permanence (le nom sera connu 15 jours avant la célébration)

Nom (jeune fille) : Epouse : Prénoms : Date de naissance : Profession : Adresse :	Nom (jeune fille) : Epouse : Prénoms : Date de naissance : Profession : Adresse :
Nom (jeune fille) : Epouse : Prénoms : Date de naissance : Profession : Adresse :	Nom (jeune fille) : Epouse : Prénoms : Date de naissance : Profession : Adresse :



Ville de
Montauban

AUTORISATION DE PARUTION DANS LA PRESSE

Au titre de l'article 9 du Code Civil, de la réponse ministérielle parue au Journal Officiel du 16 janvier 2003 et suite à l'acte qui vient d'être dressé sur les registres de l'état civil de la Mairie de Montauban (Tarn et Garonne) concernant :

- La naissance de mon enfant (nom et prénoms).....
.....
- Notre mariage

Je soussigné (e) M./Mme*

Téléphone :

- : OUI, en autorise la publication dans la presse
- : NON, n'en autorise pas la publication dans la presse

Je certifie par la présente garantir la Mairie de Montauban (Tarn et Garonne) contre tout recours de ma part ou de la part des autres personnes concernées par l'acte cité ci-dessus.

Fait à Montauban, le
(lu et approuvé)
Signature,

Epoux, Epouse *

Epoux, Epouse*

DOCUMENT A RAPPORTER DUMENT COMPLETE AU DEPOT DU DOSSIER DE MARIAGE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉPOUX/ÉPOUSE (I)

Prénoms et Nom

Profession.....

Né(e) à(départ. ou pays).....

le

Domicilié(e) à

Téléphone fixePortable.....

Veuf/veuve ou divorcé(e) de

Résidence des parents (au cas où ni le futur époux ni la future épouse n'habite Montauban)
.....

.....

Fils/Fille de (père)..... Profession.....

Domicile père.....

Et de (mère)Profession.....

Domicile mère.....

Nationalité :

Contrat de mariage OUI – NON

Si OUI contrat reçu par Mele

Notaire à

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉPOUX/ÉPOUSE (II)

Prénoms et Nom

Profession.....

Né(e) à(départ. ou pays).....

le

Domicilié(e) à

Téléphone fixePortable.....

Veuve ou divorcé(e) de

Résidence des parents (au cas où ni le futur époux ni la future épouse n'habite Montauban)
.....

.....

Fils/Fille de (père) Profession

Domicile père.....

Et de (mère)Profession.....

Domicile mère.....

Nationalité :

Enfants issus du couple qui se marie :

.....

.....

(1) Rayer le mot inutile

À l'occasion de votre mariage
Monsieur Axel de Labriolle,
mair de Montauban,
et le conseil municipal
vous adressent
leurs meilleurs vœux de bonheur.

Notre mariage à la mairie de Montauban

Charte de bon déroulement
de la cérémonie



Notre mariage - Ville de Montauban

Cette charte de bonne conduite s'adresse aux futurs époux et à leurs invités.

Elle comporte un certain nombre de règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité et le respect des règles de sécurité et de tranquillité des habitants de la ville, qui conviennent à cet événement important de la vie.

Accès Hôtel de Ville et Stationnement

Le stationnement est interdit dans la cour d'honneur.
Les voitures appartenant au cortège pourront stationner sur le parking de la mairie, impasse des Carmes, le samedi en fonction des places disponibles ou sur les parkings situés aux alentours de la mairie, allées du Consul Dupuy, place de la cathédrale, berges du Tarn...

Déroulement de la cérémonie

1. Les mariés doivent impérativement arriver à l'heure. L'officier d'Etat civil célébrera en priorité les cérémonies de mariage conformes à l'horaire enregistré initialement. Le cas échéant, le mariage arrivé en retard pourrait ne pas être célébré en fonction des contraintes municipales de l'Élu. Les mariés assumeront les conséquences du non respect de ces dispositions.

2. La prise de photos et de films est autorisée dans la mairie. La cérémonie est filmée par la mairie et le DVD est offert aux mariés.

3. Le déploiement de drapeaux est interdit dans la cour de la mairie, dans le hall d'accueil, sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville et dans la Salle des Mariages.

4. Le jet de petits coeurs en papier ou de pétales de rose est autorisé à l'extérieur de l'Hôtel de Ville. Le jet de riz est également autorisé.

5. Les mariés et leurs invités sont priés de quitter l'Hôtel de Ville sitôt après la cérémonie pour ne pas gêner les cortèges suivants.

6. Les débordements, les cris excessifs et la musique sont interdits dans l'enceinte de la Mairie par respect pour les autres cérémonies en cours.

Le Cortège

De manière générale en centre ville :

- Le cortège des mariés s'engage à respecter le code de la route, à faire attention aux piétons et s'en tenir aux limitations de vitesse. L'obstruction à la circulation urbaine n'est pas autorisée pour le cortège.
- Tout débordement ou bruit excessif est interdit, notamment l'utilisation intempesitive des quads et des motos.
- L'utilisation du klaxon en continu est interdit.
- Toute infraction au Code de la Route pourra être sanctionnée par la Police.

La signature de la charte

Les mariés s'engagent, par la signature de cette charte, à ce que la cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec la vie des habitants de Montauban et de ses environs. Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

La Ville de Montauban vous souhaite une très belle cérémonie et beaucoup de bonheur.

Nom et prénom des futurs époux

Date du mariage et heure prévue

Signature des futurs mariés

précédée de la mention "Lu et Approuvé"

